

**PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES SABLONS
SÉANCE DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 25 novembre 2021 à 17h00, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Esches, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Date de convocation : 9 novembre 2021

Conseillers en exercice : 28

Présents : 22

Votants : 23

Présents :

Mesdames Catherine HERMAN – Brigitte MAHEU – Lynda FOURNIER (suppléante) – Sylvie COURTAUT - Carole DELANDE – Dominique MAGERY - et Messieurs Alain LETELLIER – Denis VANHOUTTE – Christian GOUSPY – Olivier DUPUIS - Jean-Sébastien DELAVILLE – Jean-Jacques THOMAS - Abdelafid MOKHTARI – Daniel CAUCHIES – Laurent CHEVALLIER – Eddie VANDENABEELE – Gérard COLLIN (suppléant) – Francis BOGAERT (suppléant) – Michel GUILLIN (suppléant) – Emmanuel PETRUS (suppléant) - Francis NOEL – Jean-Pierre DUBOILLE (suppléant).

Absents excusés :

Madame Anne LEROY

Messieurs Claude DEPLECHIN, Hervé DE KONINCK, Emmanuel PIGEON, Hervé VALLET, Hervé LE MAREC, Didier BOUILLIANT, Christian NEVEU, Bruno CALEIRO, Benoît DAUTREMEPUIS, Hervé LEFEBRE.

Pouvoirs :

Monsieur Francis PAULIAN à Monsieur Emmanuel PETRUS

Secrétaire de séance : Monsieur Eddie VANDENABEELE est désigné secrétaire de séance.

Délibération n°2021-23 – Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 28 septembre 2021

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Syndical du 28 septembre 2021.

Délibération n°2021-24 – Convention de groupement CCS / SIAP de Fresnes L'Eguillon / SMAS / SMEPS pour la maîtrise d'oeuvre sur les communes de Fresnes L'Eguillon, Montchevreuil et Senots

Considérant l'intérêt de négocier les prestations de maîtrise d'oeuvre, pour la réhabilitation des réseaux d'eau potable et le déploiement des réseaux d'assainissement sur les communes de Fresnes l'éguillon, Montchevreuil et Senots, à l'échelle des quatre structures CCS, SIAEP de Fresnes l'éguillon, SMAS et SMEPS, afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires,

Vu le projet de convention de groupement de commandes relative à l'établissement d'un accord-cadre,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec la Communauté de Communes des Sablons, le Syndicat Intercommunal d'alimentation en Eau Potable de Fresnes L'Éguillon et le Syndicat Mixte d'Eau Potable

des Sablons, la Convention de groupement de Commandes (annexée à la présente délibération) relative à l'établissement d'un accord-cadre, pour des prestations de maîtrise d'oeuvre relatives à la réhabilitation des réseaux d'eau potable et au déploiement des réseaux d'assainissement sur les communes de Fresnes L'Eguillon, Montchevreuil et Senots.

Délibération n°2021-25 – Fixation de la valeur des tickets restaurant

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

ACCEPTE de fixer la valeur du ticket restaurant à 8 €uros à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021 est composé des 3 délibérations suivantes :

- **Délibération n°2021-23** – Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 28 septembre 2021
- **Délibération n°2021-24** – Convention de groupement CCS / SIAP de Fresnes L'Eguillon / SMAS / SMEPS pour la maîtrise d'oeuvre sur les communes de Fresnes L'Eguillon, Montchevreuil et Senots
- **Délibération n°2021-25** – Fixation de la valeur des tickets restaurant